

Annexe 2 : Durée d'élevage et date de mise à la consommation

• **Durée d'élevage minimum**

Appellations	Couleur	Durée d'élevage minimum
Toutes les AOC communales et Grands Crus de Côte d'Or (sauf celles-ci-dessous), Irancy et les 1 ^{er} crus de Pernand Vergelesses	Blanc et rouge	15 juin de l'année qui suit la récolte
Saint Aubin, Meursault, Maranges (uniquement blanc), Santenay, Saint Romain, Pernand Vergelesses (communales), Côtes de Beaune et Côte de Beaune Villages (rouge)	Blanc et rouge	15 mars de l'année qui suit la récolte
Chorey Les Beaune et Savigny Les Beaune	Blanc	15 avril qui suit l'année de récolte
Savigny Les Beaune	Rouge	15 mai de l'année qui suit la récolte
Saint Bris	Blanc	15 décembre de l'année de la récolte
Toutes les AOC Communales de Saône et Loire (sauf voir ci-dessous)	Blanc et rouge	1 ^{er} avril de l'année qui suit la récolte
Viré Clessé, Montagny, Saint Véran, Pouilly Fuissé, Pouilly Loché, Pouilly Vinzelles	Blanc	1 ^{er} février/ 1 ^{er} avril de l'année qui suit la récolte pour les climats ou 1 ^{er} crus ou unités géographiques plus petites
Bouzeron	Blanc	15 janvier de l'année qui suit la récolte
AOC régionales sauf (voir ci-dessous) et Marsannay rosé	Blanc, rosé et rouge	Aucun élevage minimum
Bourgogne Hautes Côtes Bourgogne Vézelay	Blanc, rosé et rouge	1 ^{er} mars de l'année qui suit la récolte
Crémant de Bourgogne	Blanc	Tirage à partir du 1 ^{er} décembre de l'année de la récolte, suivi de 9 mois de conservation sur lies minimum

• **Dates de mise à la consommation**

Appellations	Couleur	Durée de mise à la consommation
Toutes les AOC communales de Côte d'Or (sauf celles-ci-dessous), Irancy et Pernand Vergelesses (1 ^{er} Crus)	Blanc et rouge	30 juin de l'année qui suit la récolte
Saint Aubin, Meursault, Santenay, Côtes de Beaune Villages (rouge), Pernand Vergelesses	Blanc et rouge	31 mars de l'année qui suit la récolte
Côtes de Beaune, Saint Romain, Maranges (blanc),	Blanc et rouge	30 mars de l'année qui suit la récolte
Chorey Les Beaune, Savigny Les Beaune	Blanc	30 avril de l'année qui suit la récolte
Savigny Les Beaune	Rouge	31 mai de l'année qui suit la récolte
Saint Bris	Blanc	1 ^{er} janvier de l'année qui suit la récolte
Toutes les AOC Communales de Saône et Loire (sauf voir ci-dessous)	Blanc et rouge	15 avril de l'année qui suit la récolte
Viré Clessé, Montagny, Saint Véran, Pouilly Fuissé, Pouilly Loché, Pouilly Vinzelles	Blanc	15 février/ 15 avril de l'année qui suit la récolte pour les climats ou 1 ^{er} crus ou unités géographiques plus petites
Bouzeron	Blanc	1 ^{er} février de l'année qui suit la récolte
AOC régionales sauf (voir ci-dessous) et Marsannay rosé	Blanc, rosé et rouge	15 décembre de l'année de récolte
Bourgogne Hautes Côtes Bourgogne Vézelay	Blanc, rosé et rouge	15 mars de l'année qui suit la récolte
Crémant de Bourgogne	Blanc	12 mois minimum après la date de tirage.